

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce VI

PLAN DE ZONAGE N°2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire "Val de Gâtine" pour approbation en date du 23 Janvier 2018

Le Président, M. Jean-Pierre RIMBEAU

Echelle : 1 / 5 000 Janvier 2018

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRÊT DE PROJET	APPROBATION
Elaboration	23/06/2008	07/12/2009	15/09/2010
Modification simplifiée n°1	23/02/2012		10/05/2012
Modification simplifiée n°2	16/02/2015		23/04/2015
Modification simplifiée n°3	07/09/2015		19/10/2015
Modification simplifiée n°4	27/06/2017		23/01/2018
Modification n°1	03/11/2016		23/01/2018

BUREAU D'ETUDES PARCOURS Architecture - Urbanisme - Paysage - Environnement
27 Rue de l'Abreuvoir 79500 MELLE Tel 05.49.27.05.12 Fax 05.49.27.05.29
E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

- Limite de zone
- U Urbain dense
- Up Urbain pavillonnaire
- Ul Urbain lotiers
- Ue Urbain économique
- Ued Urbain économique (déchetterie)
- 1AUh A urbaniser à court terme (habitat)
- 1AUca A urbaniser à court terme (entreprises artisanales)
- 1AUed A urbaniser à court terme (économie déchetterie)
- 2AUh A urbaniser à long terme (habitat)
- 2AUe A urbaniser à long terme (économie)
- 3AU A urbaniser à très long terme
- N Naturel
- Nv Naturel villageois
- Ne Naturel écarté
- Nl Naturel lotiers
- A Agricole
- Ap Agricole protégé
- Zone inondable
- Emplacement réservé avec numéro d'opération
- Espace Bobé Classé (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

- Éléments de Paysage à Protéger (article L.123-17 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine bâti
 - Ensemble architectural
 - Arbre remarquable
 - Cheminement piétonnier

Loi sur le Bruit (Article R.123-13.13 du Code de l'Urbanisme)
Zone d'exposition au bruit à 100 mètres de part et d'autre de la RD 744

